



ZONE DE DISTRIBUTION : TOURNUGEOIS

Conclusion sanitaire

2023

La recherche de molécules de dégradation des pesticides chlorothalonil et chloridazone (métabolites), débutée en juillet 2023, a mis en évidence la présence de chlorothalonil R471811 dans l'eau distribuée à des concentrations supérieures à la limite de qualité. Bien que ces valeurs conduisent à dégrader l'indice de qualité de l'eau distribuée, les concentrations restent inférieures à la valeur sanitaire maximale provisoire. L'avis de l'ANSES du 29 avril 2024 classe le chlorothalonil R471811 en métabolite non pertinent d'un point de vue sanitaire. Conformément à cet avis, la limite de qualité ne s'applique plus. Il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire, quand elle a stagné plusieurs heures dans les tuyaux, au matin par exemple et après une longue absence.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : L'EPINE PUIITS 2, L'EPINE PUIITS 4, L'EPINE PUIITS 5. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 3 communes, soit 8339 personnes. Le responsable des installations est : « S.I.E. DU TOURNUGEOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ (S.D.E.I.) CENTRE DE CHARNAY » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **25**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **24 mg/L**
Valeur maxi : **31 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **50 %**
Nombre de substances recherchées : **346**
Valeur maxi : **0,48 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

TURBIDITÉ

A Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **25**
Valeur maxi : **0,32 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **34 °f**
Valeur maxi : **36,3 °f**

Quelques conseils

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 11/06/2024

UDI 071003953

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.